



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –  
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –  
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL**  
**Paris Est Marne & Bois**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU 22 AVRIL 2024**  
**SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2024-55

**OBJET : Désignation de 2 nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration de  
Nogent Habitat Paris Est Marne & Bois**

Membres en exercice	90
Présents titulaires	53
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	28
Absents	9

Votants	81
Abstention	0
Suffrages exprimés	81
Pour	81
Contre	0

**Présents :**

Caroline ADOMO, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Éric BENSOUSSAN, Marie-Laurence BEYOT, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Luc CADEDDU, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Philippe DUBUS, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Aurélia GIRARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Tatiana SAUSSEREAU, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

**Représentés :**

Sophie AMAR représentée par Philippe DUBUS, Charles ASLANGUL représenté par Jacques J.P. MARTIN, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Jean-Marc BRETON représenté par Pierre GUILLARD, Adrien CAILLEREZ représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Rodolphe CAMBRESY représenté par Véronique CHEVILLARD, Agnès CARPENTIER représentée par Jacqueline VISCARDI, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Emmanuel CHAMPETIER représenté par Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvie CHARDIN représentée par Céline VERCELLONI, Pierre CHARDON représenté par Brigitte GAUVAIN, Stéphane CHAULIEU représenté par Bruno BORDIER, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Carole DRAI représentée par Sylvain BERRIOS, Michel DUVAUDIER représenté par Bernard GAUDIERE, Hervé GICQUEL représenté par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Anne KLOPP représentée par Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Annick VOISIN, Céline MARTIN représentée par Éric BENSOUSSAN, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD, Karine PEREZ représentée par Catherine HERVÉ, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Laurent JEANNE, Florentine RAFFARD représentée par Nadia LECUYER, Germain ROESCH représenté par Pascale MOORTGAT, Christel ROYER représentée par Bénédicte MARETHEU, Igor SEMO représenté par Jean-Paul DAVID.

**Absents :**

Thomas BERRUEZO, Christian CAMBON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel DESTOUCHES, Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Deborah MUNZER

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20240424-DC2024-55-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2024  
Date de réception préfecture : 24/04/2024

## CONSEIL DU TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

### SEANCE DU 22 AVRIL 2024

**OBJET** : Désignation de deux représentants au sein du conseil d'administration de Nogent Habitat Paris Est Marne et Bois

#### LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

**VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment l'article L 5219-2 et l'article L 5219-5 VIII ;

**VU** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ces articles L 421-8, R 421-4 et suivants du code de la construction de l'habitat (CCH) ;

**VU** la délibération 17-98 du Conseil de Territoire en date du 25 septembre 2017, actant du rattachement de l'OPH au Territoire ;

**VU** la délibération 20-76 du Conseil de Territoire en date du 9 juillet 2020 fixant à 23 le nombre des administrateurs de Nogent Habitat Paris Est MB, parmi lesquels sont désignés par le Territoire : 6 élus du territoire, 7 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement, d'affaires sociales ou de financement de ces politiques, et 1 représentant d'association d'insertion ou en charge du logement pour les personnes défavorisées ;

**VU** la délibération 20-76 du Conseil de Territoire en date du 9 juillet 2020 ayant désigné les 6 élus représentant le territoire au sein du conseil d'administration de Nogent Habitat Paris Est Marne et Bois ;

**VU** la délibération 20-101 du Conseil de Territoire en date du 15 septembre 2020 ayant désigné 7 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement, d'affaires sociales et de financement de ces politiques, ainsi que le représentant d'association d'insertion ou en charge du logement pour les personnes défavorisées désigné par le Territoire ;

**VU** la délibération 2021-105 du Conseil de Territoire en date du 5 octobre 2021 ayant désigné un nouveau représentant au sein du Conseil d'Administration de Nogent Habitat Paris Est Marne et Bois ;

**CONSIDERANT** la vacance de 2 postes d'administrateurs au sein du conseil d'administration de Nogent Habitat Paris Est Marne et Bois ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner 2 nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration de Nogent Habitat Paris Est Marne et Bois ;

#### DELIBERE

##### ARTICLE 1 :

**DESIGNE** comme nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration de Nogent Habitat Paris Est Marne et Bois :

Madame Nadine RET  
Madame Mariam LADJOUAN

##### ARTICLE 2 :

**PRECISE** que monsieur Lacina DAO, actuellement administrateur dans le collège des personnes qualifiées, serait désigné en qualité de représentant d'association agréée œuvrant dans l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

**ARTICLE 3 :**  
**AUTORISE** le Président du Territoire Paris Est Marne & Bois à prendre tous actes nécessaires à la bonne exécution de la présente.

**ARTICLE 4 :**  
Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Est Marne&Bois ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

*O. Capitano*

**Olivier CAPITANIO**

La présente délibération publiée le **24 AVR. 2024**  
est exécutoire à la date du  
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le